

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 13 NOVEMBRE 2017**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 13 novembre à la salle du Conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, à compter de 19 h 30.

Présents sont Mesdames les Conseillères Martine Bouchard et Rita D. Turriff et Messieurs les Conseillers Luc Hamelin, Simon Brochu et René Lepage formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Carolle-Anne Dubé.

Est aussi présent : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

RÉSOLUTION #17-11-188
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

RÉSOLUTION #17-11-189
ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

- 1. Ouverture et présences**
 - 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 - 3. Approbation du procès-verbal de :**
 - 3.1** La séance régulière tenue le 2 octobre 2017;
 - 4. Rapports mensuels du Conseil d'arrondissement et des comités :**
 - 4.1** Conseil d'arrondissement MacNider;
 - 4.2** Comité local de développement;
 - 4.3** Comité des Loisirs;
 - 4.4** Comité de la bibliothèque;
 - 4.5** Comité d'embellissement.
 - 5. Trésorerie**
 - 5.1** Comptes fournisseurs;
 - 6. Administration**
 - 6.1** Nommer les signataires des effets bancaires et affaires de la municipalité;
 - 6.2** Avis de motion et présentation du projet de règlement #17-118 portant sur le budget de l'exercice financier 2018;
 - 6.3** Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier;
 - 6.4** Reconduction ou équilibrage du rôle d'évaluation;
 - 6.5** Nommer trois citoyens pour siéger sur le conseil d'arrondissement MacNider;
 - 6.6** Nommer conseillers et citoyens sur le CCU;
 - 6.7** Nommer trois personnes sur le conseil de l'HLM de Métis-sur-Mer;
 - 6.8** Confirmer l'IPC à 1.0 % pour le mois de septembre 2017 au Québec;
 - 6.9** Hausse de la rémunération des élus;
 - 7. Travaux publics**
 - 7.1** Offre de service du groupe Gesfor, Poirier, Pinchin Inc. pour la réévaluation de la contamination au mercure;
 - 7.2** Entretien hivernal du 5^e rang de la municipalité de Padoue;
 - 7.3** Installation septique au Phare de Pointe Mitis;
 - 8. Urbanisme**
 - 8.1** Demandes de permis de construction en zone PIIA au 322, Beach;
 - 8.2** Demandes de permis de construction en zone PIIA au 215, Beach;
 - 8.3** Demande de dérogation mineure au 341, Beach;
 - 9. Service incendie et sécurité civile**
 - 10. Loisirs et cultures**
 - 10.1** Soumission pour installer une grille de protection à la patinoire;
 - 10.2** Entretien de la patinoire hiver 2017-2018;
 - 10.3** Demande de commandite pour deux événements cyclistes;
 - 11. Périodes de questions**
- Levée de la séance**

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE:

3.1 La séance régulière tenue le 2 octobre 2017.

RÉSOLUTION #17-11-190

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 2 OCTOBRE 2017

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 2 octobre 2017 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal tel que déposé.

4. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.

4.1 Conseil d'arrondissement MacNider

Mme Rita D. Turriff, membre du conseil d'arrondissement MacNider mentionne les sujets qui ont été traités à l'assemblée du 13 novembre 2017, soit :

- Mandater l'Association des résidents de la pointe du Phare de Métis-sur-Mer afin de faire une demande de subvention dans le cadre du Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux;
- Mandater une firme pour l'enlèvement du bain de mercure au Phare;
- Mandater une firme afin de disposer du mercure enlevé au Phare;
- Demande de permis de construction en zone PIIA au 219, rue Beach;
- Demande de permis de construction en zone PIIA au 1, McLaren;
- Demande de permis de construction en zone PIIA au 19, route du Phare;
- Demande de permis de construction en zone PIIA au 239, rue Beach;
- Acceptation d'un projet déposé dans le cadre du fonds local de développement;

La date de la prochaine réunion est le lundi 4 décembre 2017 à 18h30 au bureau municipal, 138, Principale.

4.2 Comité de développement

Il y aura une rencontre avec le conseil bientôt concernant la mise en œuvre de la politique familiale.

4.3 Comité des Loisirs

Le poste pour l'entretien de la patinoire 2017-2018 est ouvert pour quelque temps encore.

4.4 Comité de la bibliothèque

Il y aura une rencontre avec le conseil bientôt afin de discuter des projets à venir avant l'adoption du budget 2018.

4.5 Comité d'embellissement

Les plaques historiques seront enlevées cette semaine. Il y a encore un projet de fabriquer de nouvelles plaques. Les plus anciennes seront restaurées.

5. TRÉSORERIE

5.1 Comptes fournisseurs.

RÉSOLUTION #17-11-191

COMPTES FOURNISSEURS

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés d'octobre 2017 pour un montant de 217 743.83 \$, adopte la liste des comptes à payer d'octobre 2017 pour un montant de 147 147.20 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes au montant total de 147 147.20 \$.

6. ADMINISTRATION

6.1 Nommer les signataires des effets bancaires et affaires de la municipalité.

RÉSOLUTION #17-11-192

NOMMER LES SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES ET AFFAIRES DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que la Ville de Métis-sur-Mer nomme Mme Carole-Anne Dubé à titre de nouvelle signataire des effets bancaires et autres affaires de la municipalité. M. Stéphane Marcheterre demeure signataire selon les résolutions 14-02-29 et 14-02-30.

6.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement #17-118 portant sur le budget de l'exercice financier 2018.

RÉSOLUTION #17-11-193
AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #17-118 PORTANT SUR LE BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2018

M. le Conseiller Simon Brochu donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement portant sur l'exercice financier de la municipalité pour l'année 2018. Un projet de règlement est soumis séance tenante.

6.3 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier.

RÉSOLUTION #17-11-194
SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que la Ville de Métis-sur-Mer approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 15 000.00 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et atteste que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

6.4 Reconduction ou équilibrage du rôle d'évaluation.

RÉSOLUTION #17-11-195
RECONDUCTION OU ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT QUE le rôle d'évaluation a été déposé en 2015 pour les années 2016-2017-2018;

CONSIDÉRANT l'obligation de rééquilibrer le rôle aux 6 ans pour les municipalités de moins de 5 000 habitants;

CONSIDÉRANT QUE pour les années 2019-2020-2021, celui-ci peut être reconduit uniquement sans obligation de le faire rééquilibrer;

CONSIDÉRANT l'analyse de la firme Servitech reçue le 10 novembre 2017 par courriel recommandant à la Ville de reconduire le rôle 2019-2020-2021.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer décide de ne pas faire l'équilibrage du présent rôle d'évaluation et de le reconduire tel quel pour la période triennale 2019-2020 et 2021.

6.5 Nommer trois citoyens pour siéger sur le conseil d'arrondissement MacNider.

RÉSOLUTION #17-11-196
NOMMER TROIS CITOYENS POUR SIÉGER SUR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT MACNIDER

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer nomme Mme June Smith, Mme la Conseillère Rita D. Turriff et M. le Conseiller René Lepage pour siéger sur le conseil d'arrondissement MacNider.

6.6 Nommer conseillers et citoyens sur le CCU.

RÉSOLUTION #17-11-197
NOMMER CONSEILLERS ET CITOYENS SUR LE CCU

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer nomme Mme la conseillère Rita D. Turriff et M. le Conseiller Luc Hamelin représentants du Conseil sur le CCU et nomme Mme Carmen Migneault et Mme Nathalie Girard représentantes de la population sur le CCU de Métis-sur-Mer.

6.7 Nommer trois personnes sur le conseil de l'HLM de Métis-sur-Mer.

RÉSOLUTION #17-11-198
NOMMER TROIS PERSONNES SUR LE CONSEIL DE L'HLM DE MÉTIS-SUR-MER

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer nomme M. le Conseiller Raynald Banville, M. le Conseiller René Lepage ainsi que Mme June Smith pour siéger sur le conseil d'administration de l'HLM de Métis-sur-Mer.

6.8 Confirmer l'IPC à 1.0 % pour le mois de septembre 2017 au Québec.

RÉSOLUTION #17-11-199
CONFIRMER L'IPC À 1.0 % POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2017 AU QUÉBEC

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer confirme l'indice des prix à la consommation à 1.0% pour septembre 2017 au Québec. Cette valeur sert à déterminer le salaire des employés pour 2018.

6.9 Hausse de la rémunération des élus.

RÉSOLUTION #17-11-199A
HAUSSE DE LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Il est proposé par M. Le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer renonce à une hausse du salaire des élus pour l'année fiscale 2018.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Offre de service du groupe Gesfor, Poirier, Pinchin Inc. pour la réévaluation de la contamination au mercure.

RÉSOLUTION #17-11-200
OFFRE DE SERVICE DU GROUPE GESFOR, POIRIER, PINCHIN INC. POUR LA RÉÉVALUATION DE LA CONTAMINATION AU MERCURE

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte l'offre de service du groupe Gesfor, Poirier, Pinchin Inc. pour la réévaluation de la contamination au mercure au Phare de Métis-sur-Mer au montant de 920 \$ plus taxes. Ce montant sera pris à même la subvention accordée par le gouvernement fédéral pour la décontamination au mercure.

7.2 Entretien hivernal du 5^e rang de la municipalité de Padoue.

RÉSOLUTION #17-11-201
ENTRETIEN HIVERNAL DU 5^E RANG DE LA MUNICIPALITÉ DE PADOUE

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte d'assumer l'entretien d'hiver du 5^e Rang Ouest de la municipalité de Padoue pour la saison 2017-2018, sur une longueur de 1,91 km pour la somme de 9 000.00 \$, selon les modalités de paiement suivantes :

50 % le 15 janvier 2018 : 4 500 \$,
50 % le 15 avril 2018: 4 500 \$.

7.3 Installation septique au Phare de Pointe Mitis.

RÉSOLUTION #17-11-202
INSTALLATION SEPTIQUE AU PHARE DE POINTE MITIS

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer fait une requête au Directeur général de demander un minimum de deux soumissions supplémentaires sur invitation à deux entrepreneurs qualifiés dans ce domaine afin

de pouvoir comparer les prix et aussi de prendre les renseignements nécessaires concernant la durée de l'entente de subvention entre le gouvernement fédéral et la Ville.

8. URBANISME

8.1 Demandes de permis de construction en zone PIIA au 322, Beach.

RÉSOLUTION #17-11-203

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION EN ZONE PIIA AU 322, BEACH

La demande de permis vise le remplacement d'une clôture en zone PIIA.

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de la clôture vise à la remplacer par une clôture identique et du même style;

CONSIDÉRANT QUE la clôture projetée s'apparente au style de clôtures du voisinage;

CONSIDÉRANT QUE la clôture actuelle est légèrement en empiètement dans l'emprise publique;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte les recommandations du CCU et par conséquent accorde la demande de permis.

8.2 Demandes de permis de construction en zone PIIA au 215, Beach.

RÉSOLUTION #17-11-204

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION EN ZONE PIIA AU 215, BEACH

La demande de permis vise le remplacement du recouvrement de la toiture (bardeaux d'asphalte Cambridge vert) en zone PIIA. Cette demande vise à régulariser des travaux déjà effectués sans permis en septembre 2017.

CONSIDÉRANT QUE le remplacement des composantes n'a pas pour effet d'altérer la composition générale du bâtiment, de supprimer un élément intrinsèque au style architectural du bâtiment, ou encore, de rompre avec l'uniformité d'une même composante;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux choisis respectent les critères du règlement et mettront en valeur le bâtiment;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte les recommandations du CCU et par conséquent accorde la demande de permis.

8.3 Demande de dérogation mineure au 341, Beach.

RÉSOLUTION #17-11-205

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 341, BEACH

La demande de dérogation mineure vise à permettre l'implantation d'une piscine creusée dans la cour avant de la résidence, alors que le règlement de zonage n'autorise l'installation de piscines que dans les cours latérales et arrière.

CONSIDÉRANT l'impossibilité d'installer la piscine dans la cour arrière, puisqu'elle serait alors dans le talus et dans la bande riveraine du fleuve;

CONSIDÉRANT QUE l'impossibilité d'installer la piscine dans les cours latérales, puisque l'espace est insuffisant;

CONSIDÉRANT QUE la piscine en cour avant serait dissimulée de la voie publique par une haie haute et opaque;

CONSIDÉRANT QUE d'autres piscines dans le secteur ont dû être installées dans la cour avant pour les mêmes raisons;

CONSIDÉRANT QU'aucun préjudice ne serait causé aux voisins;

CONSIDÉRANT le préjudice causé au demandeur en cas de refus, soit l'impossibilité d'implanter une piscine sur sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE la piscine devra respecter toutes les autres normes des règlements concernant notamment la sécurité des piscines résidentielles;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte les recommandations du CCU et par conséquence accorde la demande de dérogation mineure telle que demandée et spécifiée dans l'avis public.

9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Rien

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Soumission pour installer une grille de protection à la patinoire.

RÉSOLUTION #17-11-206

SOUSSION POUR INSTALLER UNE GRILLE DE PROTECTION À LA PATINOIRE

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer d'accepter la soumission des installations sportives AGORA inc. pour un ensemble de poteaux de 16 pieds au-dessus de la bande, le grillage de 4 pouces et toute la quincaillerie nécessaire pour un montant de 4 480 \$ plus taxes. Ce montant sera pris à même l'excédent accumulé.

10.2 Entretien de la patinoire hiver 2017-2018.

RÉSOLUTION #17-11-207

ENTRETIEN DE LA PATINOIRE HIVER 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a approuvé le 15 décembre 2016 un montant de 4 500 \$ au budget 2017 pour l'entretien de la patinoire 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil approuve par cette résolution le transfert d'un montant non utilisé de 1 500 \$ du poste budgétaire « location de chapiteau » au poste budgétaire « don aux loisirs »;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accorde un don de 6 000.00 \$ au Comité des Loisirs de Métis-sur-Mer pour la confection et l'entretien de la patinoire municipale pendant l'hiver 2017-2018 ainsi que le déneigement des entrées principales et secondaires de l'hôtel de ville et du Centre des Loisirs.

10.3 Demande de commandite pour deux évènements cyclistes.

RÉSOLUTION #17-11-208

DEMANDE DE COMMANDITE POUR DEUX ÉVÈNEMENTS CYCLISTES

CONSIDÉRANT une demande de commandite reçue le 1^{er} novembre dernier de l'Association du cancer de l'Est du Québec demandant de bénéficier gracieusement des installations du Centre des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise deux évènements cyclistes, le Défi Vélo Plein Air 2018 qui se tiendra le 7 et 8 juillet 2018 et le Vélo Tour de la Gaspésie 2018 qui se tiendra du 6 au 11 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE le dimanche 8 juillet ainsi que le samedi 11 août, les cyclistes seront de passage à Métis-sur-Mer et voudront faire une halte aux installations du Centre des Loisirs;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte de fournir gracieusement les installations du Centre des loisirs lors des deux évènements cyclistes comme demandé dans la lettre du 1^{er} novembre 2017.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20h40 et s'est terminée à 21h28.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #17-11-209
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Conseillère Martine Bouchard propose que la présente séance soit levée à 21h30.

Carolle-Anne Dubé, Mairesse

Stéphane Marcheterre,
Directeur Général et secrétaire-trésorier